Val-d'Or

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 5 juin 2023, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855, 2e Avenue, Val-d'Or.

157, rue Cadillac : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Karlyne Rhéaume, visant à fixer à 3,49 mètres plutôt qu'à 3 mètres, comme le prescrit la réglementation, l'empiètement autorisé du stationnement en façade du bâtiment principal érigé sur la propriété désignée comme étant le lot 2 300 151 du cadastre du Québec.

296 à 298, 15e Rue : Demande de dérogation mineure présentée par M. Germain Hurtubise, visant à fixer à 4 mètres plutôt qu'à 6 mètres, comme le prescrit la réglementation, la marge avant minimale applicable à la façade du bâtiment érigé sur la propriété désignée comme étant le lot 2 299 735 du cadastre du Québec.

923, 3e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Johannie Sirois-Caron, pour le compte de 9300-4992 Québec inc. / Vape Dépôt, visant à fixer à 100% plutôt qu'à 20%, comme le prescrit la réglementation, l'aire maximale totale autorisée des enseignes à être fixées, appliquées ou gravées sur les surfaces vitrées de la façade du commerce érigé sur la propriété désignée comme étant le lot 2 297 652 du cadastre du Québec.

2700, boulevard Jean-Jacques-Cossette : Demande de dérogation mineure présentée par Géoposition Arpenteurs-géomètres inc, pour le compte de Uniboard Canada, visant à fixer à 0,25 fois plutôt qu'à 1,25 fois, comme le prescrit la réglementation, le facteur multiplicatif visant à établir la distance devant être observée entre deux bâtiments sur la propriété désignée comme étant le lot 6 522 381 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe.vd@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 10 mai 2023.

Signé

Me KATY VEILLEUX, notaire
Assistante-greffière